



Contexte

Comparativement aux provinces de l'ouest du Canada, le Québec demeure, à ce jour, relativement épargné par la crise associée aux surdoses d'opioïdes. Malgré tout, la situation actuelle est préoccupante. Avec la *Stratégie nationale 2018-2020 pour prévenir les surdoses d'opioïdes et y répondre*, le Québec se mobilise de façon proactive et prépare une réponse adéquate pour éviter les surdoses d'opioïdes et les décès en découlant. La Stratégie a un double objectif : prévenir les surdoses d'opioïdes et sauver des vies lorsqu'elles surviennent.

Champs d'action et mesures principales

1. Vigie et surveillance

Assurer une vigie et une surveillance afin de soutenir les autorités de santé publique dans la prévention des surdoses d'opioïdes :

- Augmenter le soutien financier national et régional pour la coordination du système de vigie, du traitement des avis et des alertes de surdoses, de la production d'indicateurs et de la communication des données de vigie, tant sur les plans national que régional;
- Recueillir des données épidémiologiques relatives à la consommation d'opioïdes par injection.

2. Interventions concernant la prévention des surdoses, la réponse aux surdoses et la réduction des méfaits

- Consolider l'accès à la naloxone tant auprès des professionnels de la santé que de la sécurité publique, des groupes communautaires et des premiers répondants;
- Consolider l'offre de services d'injection supervisée et, en cas de besoin urgent, implanter des centres communautaires de prévention des surdoses;
- Accroître le soutien financier accordé aux organismes communautaires pour une implication par des pairs aidants dans les milieux de vie des personnes consommatrices de drogues pour prévenir les surdoses.

3. Activités d'information et de sensibilisation

Mettre en œuvre une stratégie de communication visant notamment à :

- Informer l'ensemble de la population, et plus spécifiquement les personnes qui consomment des opioïdes, sur les surdoses d'opioïdes (risques qui y sont associés, administration de la naloxone, effets de la stigmatisation des consommateurs de drogues);
- Informer l'ensemble de la population, et plus spécifiquement les personnes qui consomment des opioïdes, sur la disponibilité de la naloxone dans les pharmacies et les organismes communautaires;
- Informer le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, des établissements carcéraux et des services de police et le sensibiliser à la problématique des surdoses d'opioïdes.

4. Amélioration des pratiques médicales et pharmaceutiques concernant les opioïdes et le traitement de la douleur

- Améliorer les pratiques entourant la prescription des médicaments opioïdes :
 - Sensibiliser les cliniciens au bon usage des opioïdes;
 - S'assurer que le Collège des médecins du Québec (CMQ) définisse les lignes directrices sur la prescription d'opioïdes dans le contexte de la douleur aiguë;
 - Promouvoir les lignes directrices du CMQ sur la prescription d'opioïdes dans le contexte de la douleur chronique.
- Élaborer un programme de vigie et de surveillance des ordonnances d'opioïdes et d'autres substances psychoactives;

- Évaluer et mettre à niveau le programme Alerte visant à encourager l'usage approprié des médicaments et à contrer le détournement de drogues licites. Améliorer l'accès aux services de traitement de la douleur :
 - Mettre à jour la formation en ligne à l'intention des médecins de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
 - Améliorer l'accès aux services de traitements alternatifs ou complémentaires au traitement de la douleur par les opioïdes.
- Procéder à un portrait d'usage des médicaments opioïdes d'ordonnance au Québec et développer un plan d'action ciblant les médecins, les pharmaciens et les patients en fonction des constats du portrait.

5. Accès à des services intégrés et adaptés pour les personnes chez qui le traitement d'un trouble de l'usage d'opioïdes nécessite une médication

- Rendre disponibles des services adaptés aux personnes nécessitant le traitement médicamenteux d'un trouble lié à l'utilisation d'opioïdes;
- Élaborer un guide pratique sur le déploiement des services à bas seuil d'exigence en traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes;
- Élaborer un guide pratique sur la prise en charge médicale des troubles liés à l'usage d'opioïdes dans le service de désintoxication interne des centres de réadaptation en dépendance du Québec;
- Soutenir l'accès à des services de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes par une médication injectable;
- Consolider l'accès au traitement par la méthadone et par la buprénorphine, notamment en milieu carcéral.

6. Formation

- Soutenir le déploiement de la formation sur l'administration de la naloxone en fonction des recommandations de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux du Québec.
- Poursuivre le déploiement de la formation interdisciplinaire de l'INSPQ sur le traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes.

7. Recherche et évaluation

- Soutenir différents projets de recherche permettant d'optimiser la prévention des surdoses d'opioïdes et la réponse à leur apporter;
- Soutenir la réalisation d'une étude de faisabilité sur le développement et la mise en œuvre de services de traitement de la dépendance aux opioïdes par l'entremise d'une médication injectable;
- Étudier la possibilité de mettre en place un service d'analyse de substance s'adressant aux consommateurs de drogues au Québec;
- Déterminer les meilleures pratiques pour les intervenants d'urgence, les premiers répondants, les agents correctionnels et le personnel des urgences afin de diminuer le faible risque d'exposition secondaire aux opioïdes (INSPQ);
- Documenter et comprendre :
 - les comportements précurseurs ou diagnostiques d'une dépendance aux opioïdes chez les personnes souffrant de douleur chronique non cancéreuse;
 - la double problématique de la douleur chronique non cancéreuse et des troubles de l'usage de substances psychoactives.
- Évaluer l'implantation de prescriptions de buprénorphine/naloxone dans trois urgences du Québec;
- Amorcer une réflexion quant aux changements à apporter aux politiques de régulation des drogues;
- Évaluer les mesures de la Stratégie qui ont été mises en place.

Mesures déjà en place

- Activités de vigie et de surveillance des surdoses d'opioïdes;
- Consolidation de l'offre de services d'injection supervisée à Montréal;
- Soutien financier accru donné aux organismes communautaires qui œuvrent en réduction des méfaits;
- Accès gratuit à la naloxone par injection et intranasale en pharmacie communautaire et auprès de certains organismes communautaires;
- Changement apporté au Code des professions afin de permettre l'administration de la naloxone par les premiers répondants;
- Formation des techniciens ambulanciers paramédicaux sur l'administration de la naloxone;
- Campagne d'information et de sensibilisation sur l'usage des opioïdes;
- Optimisation des pratiques médicales et pharmaceutiques concernant les opioïdes et le traitement de la douleur;
- Soutien à l'accès au traitement de la dépendance aux opioïdes.